

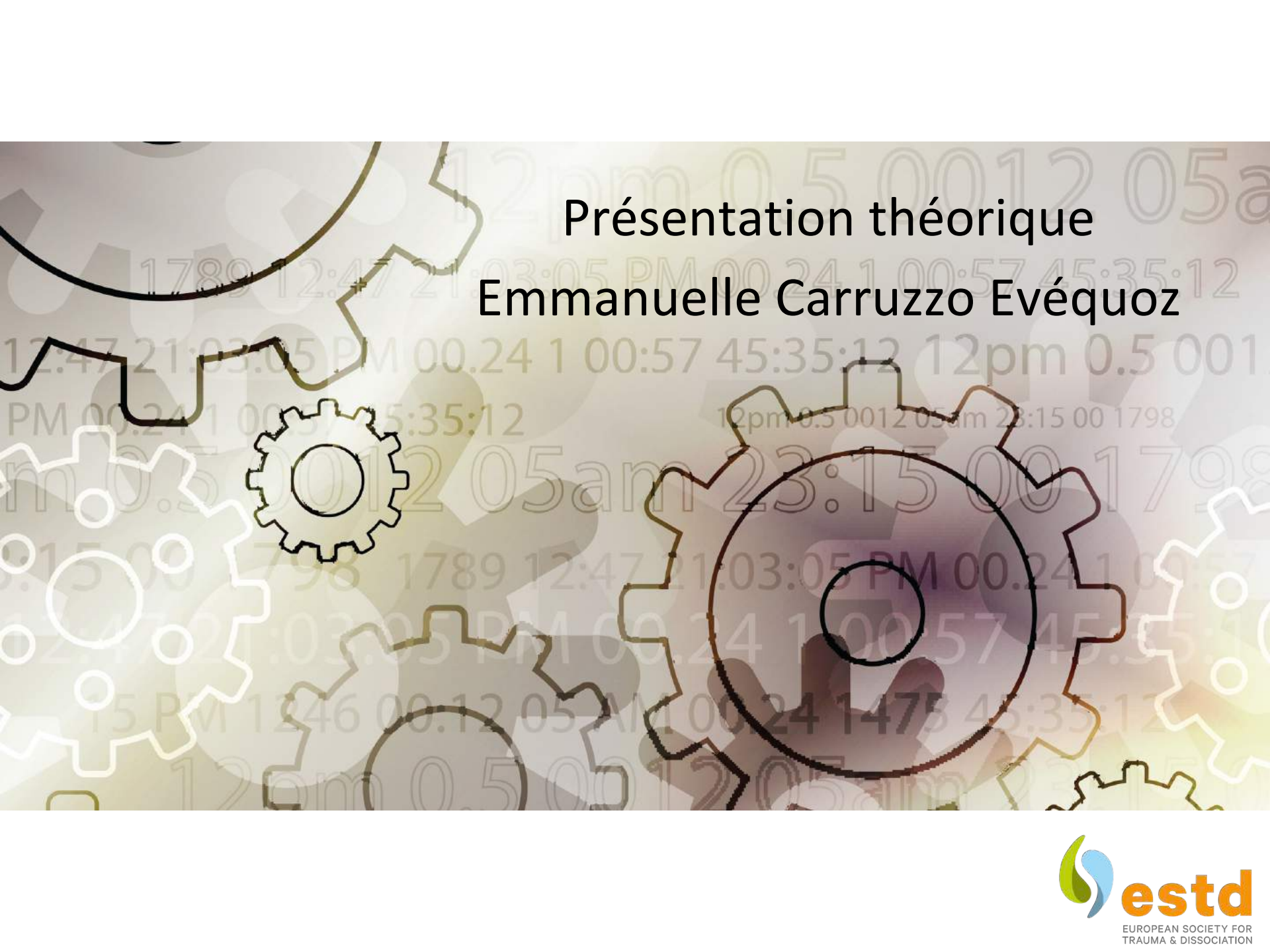


Congrès ESTD 2017
Enjeux cliniques et préparation
d'un procès chez des patients
présentant un
Trouble Dissociatif de l'Identité
(TDI)

Emmanuelle Carruzzo Evéquo

Sarah Koch

Eva Zimmermann

The background features a complex arrangement of gears in various sizes and colors (white, gold, brown, black). A hand is visible, reaching up to touch one of the larger gears. The overall aesthetic is technical and mechanical, with a warm, golden-brown color palette.

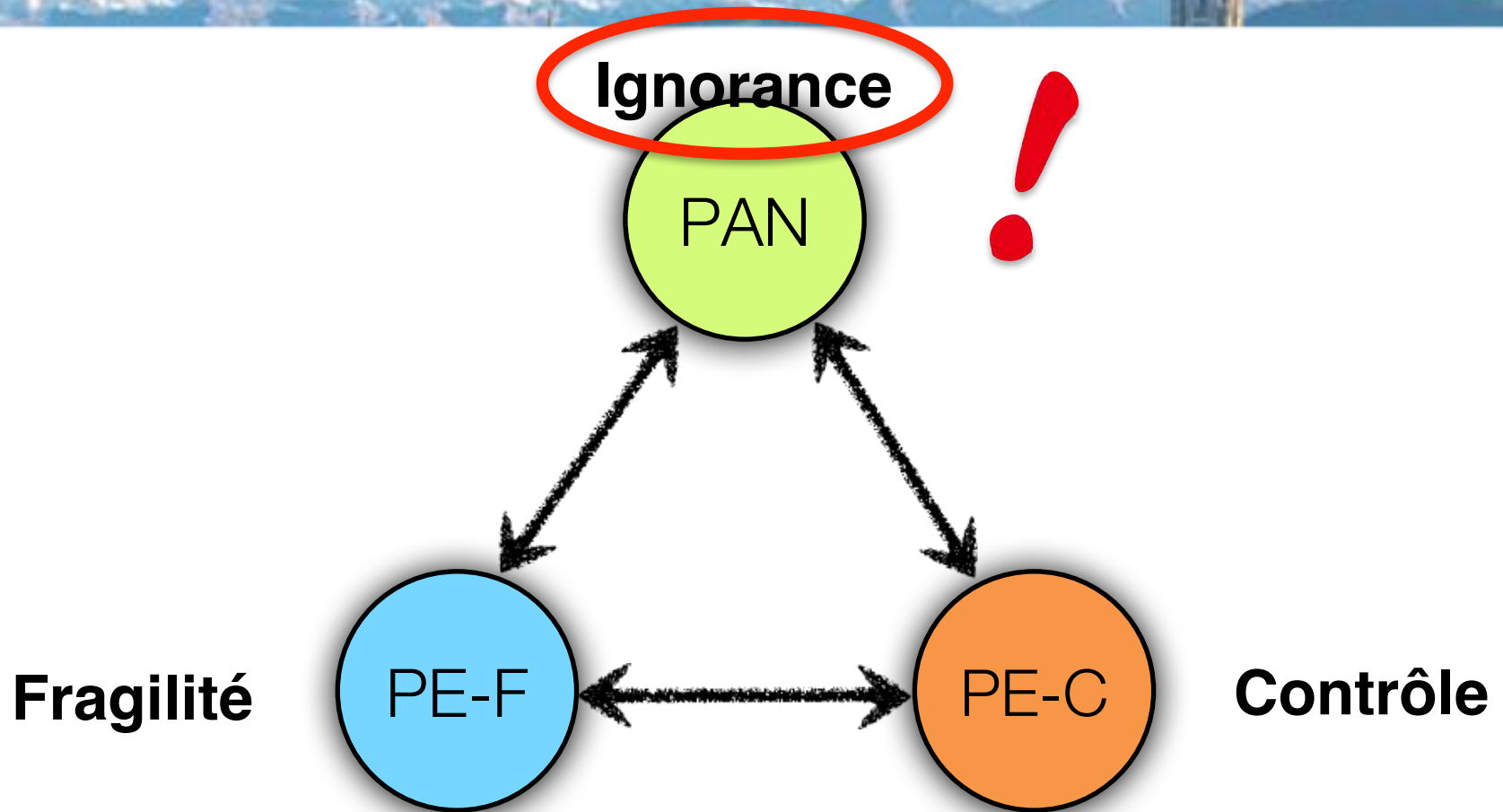
Présentation théorique

Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

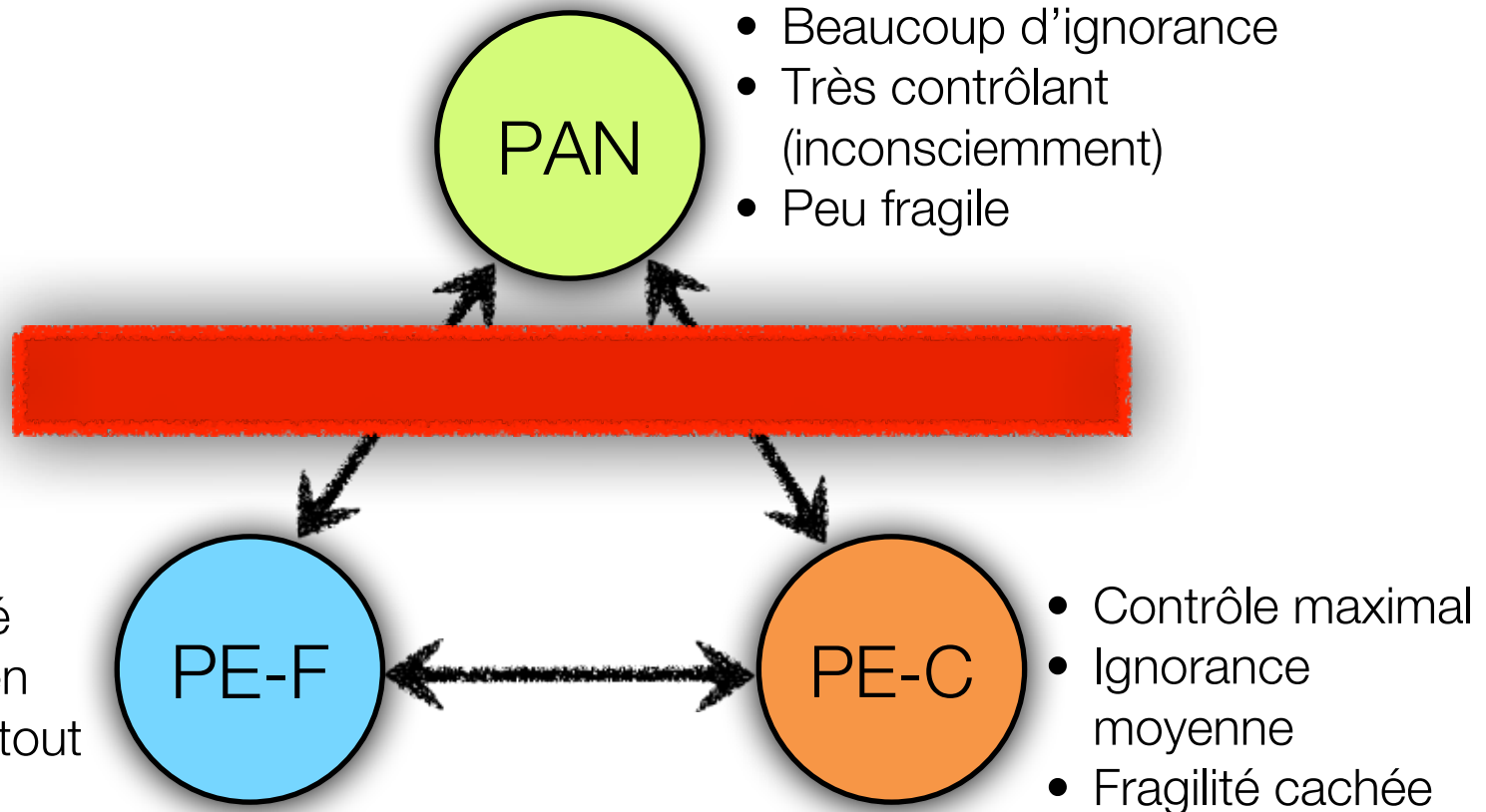
Définition du Trouble Dissociatif de l'Identité (TDI)

- Définition selon le Mini-DSM V
 - A. Perturbation de l'identité → 2 ou plusieurs états de personnalités distincts
 - B. Fréquents trous de mémoire
 - C. Détresse cliniquement significative / altération fonctionnement social, professionnel ou autre
 - D. Perturbation ne fait pas partie d'une pratique culturelle ou religieuse largement admise
 - E. Symptômes non dus aux effets physiologiques d'une substance ni affection médicale

La trinité du trauma: structure générale et dynamique

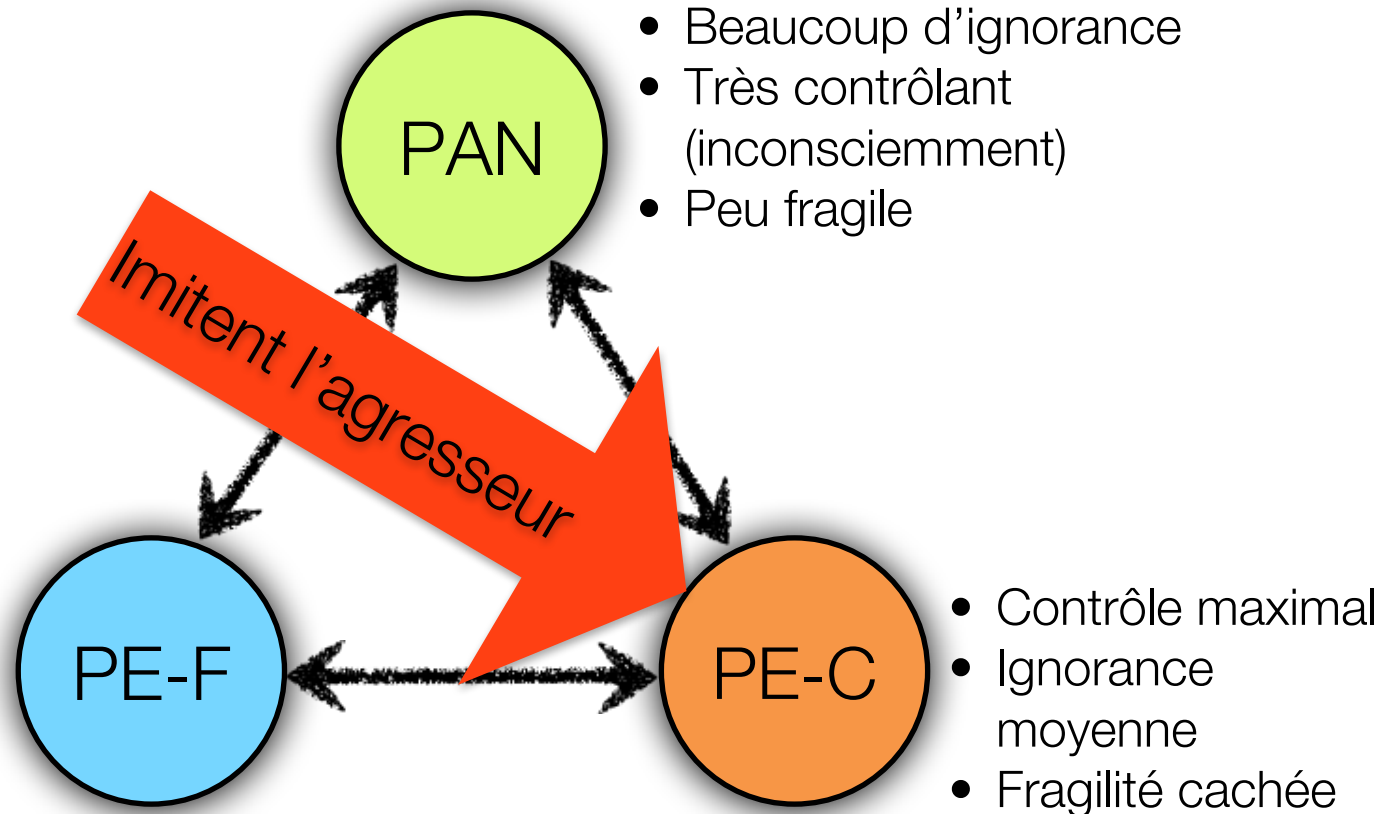


La trinité du trauma: structure générale et dynamique



Toujours garder en tête que toutes les parties sont présentes

La trinité du trauma: structure générale et dynamique



Toujours garder en tête que toutes les parties sont présentes

TDI et procès

Question 1:

- Peut-on considérer le témoignage des personnes avec un TDI comme fiable et recevable devant un tribunal? (crédibilité)

Question 2:

- La personne avec un diagnostic de TDI est-elle responsable de ses actes?

Question 1 - Crédibilité du témoin avec TDI

La capacité à se défendre des personnes avec TDI est fragilisée

– Mauvaise qualité des souvenirs (Kaufmann, et al. 2003)

- Difficultés d'avoir des souvenirs clairs et précis
- Souvenirs fragmentés et erreurs de jugement (Kanovitz, 1996)
- Co-fabulation (Kanovitz, 1996; Miller, 2000)

– Contre-interrogatoire difficile



Question 1 - Crédibilité du témoin avec TDI


- Discours incohérent en raison des switchs et des amnésies
- Difficultés, voire impossibilité de parler en raison des conduites d'évitement
- La PAN et certaines PE peuvent minimiser, voire nier ou en tout cas mettre en doute les violences subies



Question 2 - Responsabilité de la personne avec un TDI

La personne avec un TDI est-elle responsable de ses actes?

- Deux points de vue s'opposent (Kennet & Matthews, 2002)
 - Chaque PE = un individu à part entière ; partage du même corps (*Multiple Persons Thesis*)
 - TDI = un individu avec des symptômes psychiatriques (*Single Person Thesis*)
 - Question qui se pose: responsabilité morale vs légale?



Considérations
générales pour les
victimes
souffrant de séquelles
traumatiques lors d'un
procès


Pour que le procès soit un élément de réparation, il faut:

- Que la victime soit **entendue** dans sa souffrance
- Que la victime soit **reconnue** comme telle
- Éviter la retraumatisation → LAVI: droits de la victime lors d'une procédure pénale
 - Cela permet à la victime de :
 - Mieux réaliser ce qu'elle a vécu et lui donner plus de légitimité.
 - Sortir de sa solitude, sa marginalité
 - Moins minimiser la violence subie et augmenter l'estime de soi (j'ai de la valeur car on me reconnaît)
 - Diminuer la honte et la culpabilité

Enjeux cliniques spécifiques aux personnes souffrant d'un TDI (victime)

Pour augmenter la crédibilité des victimes souffrant de TDI et les aider à obtenir les éléments de réparation d'un procès nous devons:

- Aider le système à trouver une cohérence interne et une vision commune et dicible de l'événement.




Considérations
générales pour
les auteurs
d'agression
lors d'un
procès

Buts généraux dans un procès pour les auteurs d'agression

- 3R: Reconnaître – Regretter - Réparer
- Être puni???
- Evaluer le degré de dangerosité pour définir la peine / l'incarcération ou la mise en liberté???

Enjeux cliniques spécifiques aux personnes souffrant d'un TDI (agresseurs)

- Que la PAN réalise les actes commis par une PE-C
- Qu'il y ait entente de l'acte à l'intérieur du système: qui a fait quoi pourquoi et comment
- Que la personne soit reconnue dans son ensemble, avec sa structure dissociative
- Que les parties «jouent» le jeu et laissent parler la PAN
- Evaluer le degré d'impulsivité de la/les PE (dangerosité)



Présentation clinique
TDI victime
Sarah KOCH

Présentation du cas

- Patiente TDI de 39 ans
- 17 PE connues
- Rente AI
- Vit seule encadrée par les soins à domicile
- Sous curatelle
- 4 ans de psychothérapie sur le TDI
- Suivi psychiatrique parallèle

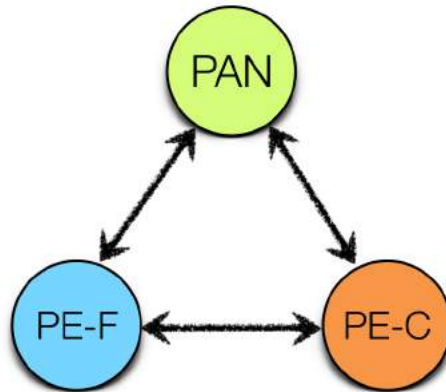
Présentation du procès

- Viol lors d'une fugue de l'hôpital psychiatrique
- Patiente appelle de suite la police qui la retrouve sur les lieux et l'emmène à l'hôpital pour les examens légaux.
- Un constat de viol et coups est fourni par le médecin gynécologue et un prélèvement d'ADN peut être fait.
- Qq jours plus tard la patiente reconnaît un des individus en ville et appelle la police. Ils le placent en garde à vue.
- Procès un an plus tard
- Issue du procès: 42 mois de prison et 20'000.- de dommages et intérêts

Structure dissociative de la patiente

Partie ignorante

PAN 39 ans: minimise les faits, ressent peu d'émotions. Ne veut pas parler de cet événement et ne plus y penser. Honte, culpabilité et incompréhension d'avoir suivi les hommes



Parties fragiles (PE-F)

Sont envahies par la détresse

PE 14: ne parle pas parce qu'elle n'est rien

PE enfants: parlent pas par peur d'être punies ou abandonnées

PE 17: Parler ne sert à rien

Parties contrôlantes (PE-C)

Ressentent peu les émotions négatives liées au viol

PE 20: agressive, veut tuer l'agresseur

Samara: agressive, veut tuer l'agresseur

Abilial: agressive, insulte la PAN pour qu'elle se défende

PE 16 : consomme pour se détruire

Travail avec PAN et PE

- Partage des informations entre les PE et la PAN pour obtenir un récit cohérent
- Travail avec les parties qui ne voulaient pas parler pour que la PAN puisse témoigner
- Définir qui s'exprimera au procès et à quel moment
- Mise en lieu sûr des PE fragiles
- Gestion de la colère pour les PE agressives

Travail de réseau

- Avec la Justice
 - Rendez-vous LAVI
 - Explications détaillées de la pathologie et de la structure dissociative de la patiente à l'avocate
 - Préparation détaillée avec l'avocate et la patiente du déroulement de la séance
 - Appréhender le jargon juridique

Travail de réseau

- Avec le réseau de soin
 - Accompagnement après le procès
 - Réception du courrier
 - Cadre de soin

Bénéfices du procès sur le système

- Collaboration entre les PE pour viser un but commun
- L'agressivité interne a pu être mobilisée pour se défendre contre les agresseurs.
- Les PE agressives sont vues par le système comme des sauveurs et non plus comme dangereuses.
- Les PE fragiles se sont senties entendues et protégées par le système → sortie de la solitude.

Bénéfices du procès sur le système

- Augmentation de la confiance entre les parties du système et entre le système, le thérapeute et la société
- Lors de l'agression c'est une PE enfant qui a vu l'agresseur. Lors du procès c'est la PAN et une PE contrôlante qui y ont été confrontées.
 - celui-ci a paru à la victime comme «plus petit, maigre et pas très costaud»

Dommmages causés par le procès

- Déception: l'issue du procès ne diminue pas la souffrance. Au contraire il réactive les anciens traumas.
- Colère par rapport à la peine prononcée
- Sentiment d'impuissance: «tout ça pour ça»
- Crainte des représailles et impossibilité de la justice de protéger d'avantage la victime
- Sentiment d'avoir été humiliée par les propos et les questions de la partie adverse

Congrès ESTD 2017



Présentation clinique
TDI auteur

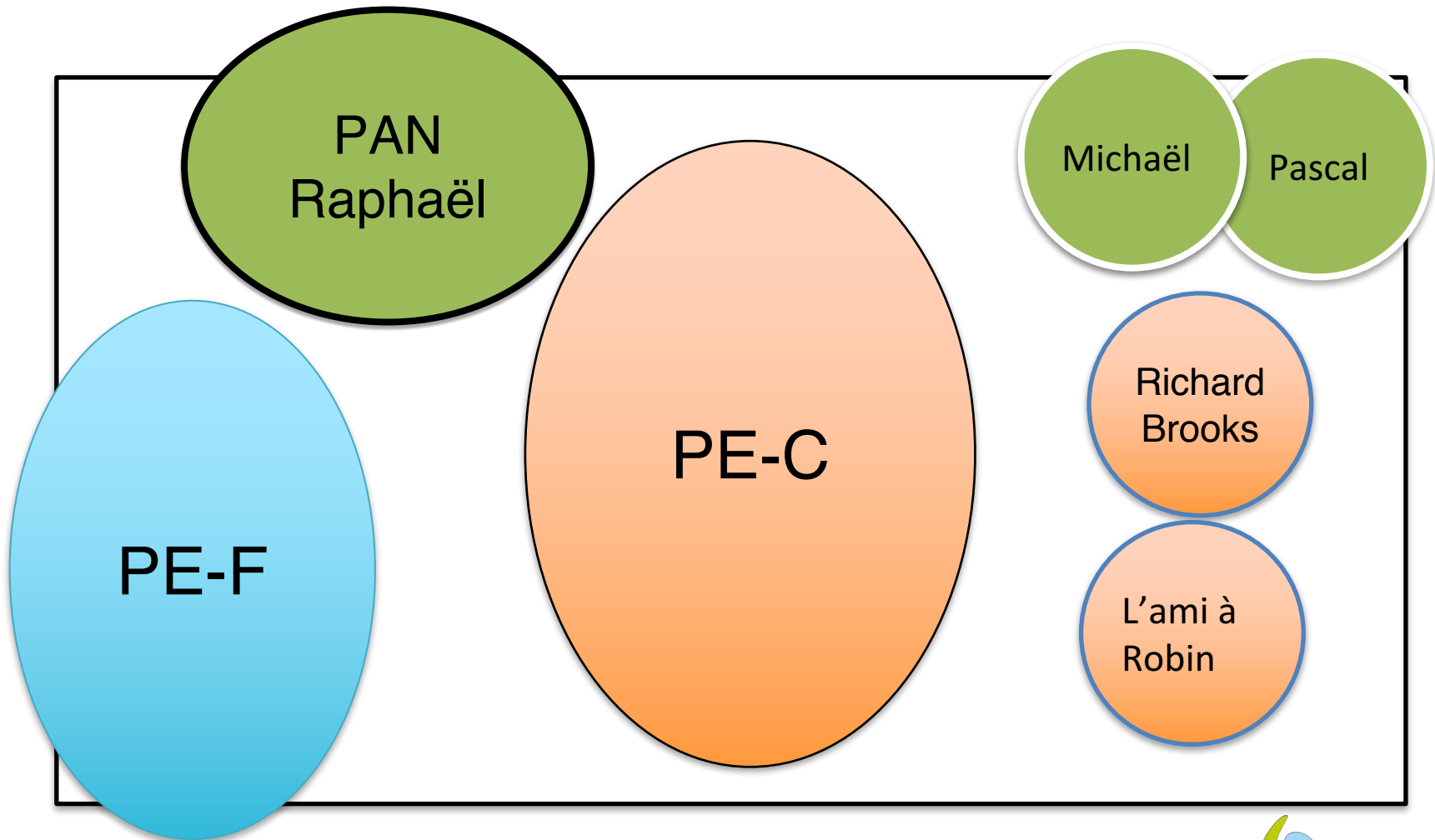
Présentation du cas

- Patient TDI de 34 ans (28 ans lors des faits)
- 8 PE connues
- Lourd passé psychiatrique avec plusieurs diagnostics différents
- Rente AI
- Marié, sans enfants
- 4 ans de psychothérapie sur le TDI

Présentation du délit et suites

- Hold-up d'une station d'essence pour se procurer de l'argent pour acheter des drogues lors d'un état de manque : Raphaël / Jason
- Fuite
- Arrêté par police
- Prison préventive de 4 mois
- Procès quatre ans plus tard
- Issue du procès: 14 mois de prison avec sursis de 4 ans et 6'000.- de tort moral.

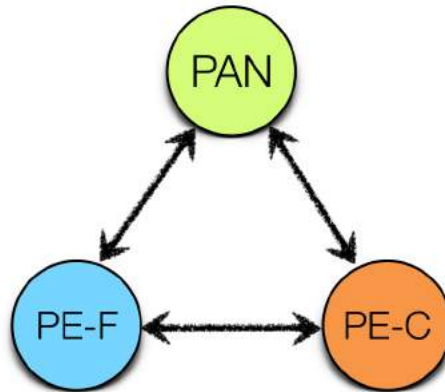
Présentation de la structure dissociative du patient



Structure dissociative du patient

Partie ignorante

PAN 34 ans: Toxicodépendant lors des faits



Parties fragiles

PE 12 ans: Nicolas a vécu des abus rituels avec enregistrement vidéos pour pornographie pédophile

PE 8 ans: Luca, a subi violence familiale et négligence importante (faim, froid, solitude)

Parties contrôles

PE 17 ans: Christian: contrôlant, agressif, fort

PE 17 : Jason: agressif, violent

PE sans âge: L'ami à Robin: fait rigoler tout le monde ou a mal

PE adulte: R.B. : aidant, soutenant

Travail avec PAN et PE

- Partage des informations entre Raphaël (PAN) et Jason (PE-C) pour obtenir un récit cohérent
- Définir que c'est Raphaël qui s'exprimera au procès
- Mise en lieu sûr des PE fragiles (Nicolas et Luca)
- R.B. renforçant (PE-C)
- Autres PE pas de problème, « jouent le jeu »

Portail dans la cour à Lausanne



AUDIATUR ET ALTERA PARS

Entendre aussi l'autre (ou les autres) partie(s)

Travail de réseau

- Avec la Justice
 - Rendez-vous avec l'avocate
 - Explications détaillées de la pathologie et de la structure dissociative du patient à l'avocate
 - Préparation détaillée du déroulement de la séance avec d'abord le patient et sa structure dissociative lors de séances thérapeutiques, ensuite avec l'avocate
 - Lettre pour le procureur et M le juge

Travail de réseau

- Avec le réseau de soin
 - Discussion avec médecin traitant, accord par rapport au diagnostic
 - appui par une lettre du médecin pour décrire le bon développement du patient et du danger inhérent en cas d'incarcération pour l'équilibre psychologique ainsi que pour l'abstinence du patient

Bénéfices du procès sur le système

- Calme intérieur avant tout pour Nicolas qui était très angoissé à l'idée de devoir retourner en prison et que Raphaël consommerait à nouveau
- Effet généralisateur de calme pour le système: Nicolas (PE-F) plus calme, les autres plus calme (Jason PE-C), Jason développe empathie pour Nicolas
- Raphaël (PAN) s'est senti très soulagé en étant jugé de manière respectueuse et l'envie de consommer s'est encore estompée d'avantage ➡ effet d'assurance pour Nicolas (PE-F)
- Possibilité de continuer le travail thérapeutique en ayant de la disponibilité pour les thèmes centraux (traumas et fonctionnement au quotidien) : possibilité de tourner la page

Dommmages causés par le procès

- **Avant le procès:** beaucoup de stress et de peurs dans tout le système ce qui a amené un déséquilibre important et du chaos à l'intérieur du système
- **Pendant le procès:** Raphaël (PAN) s'est senti très mal et très coupable en voyant la victime de son agression qui avait demandé de ne pas voir l'agresseur (paravent). La victime était très émotionnelle, a beaucoup pleurée: Risque que Nicolas sorte
- **Après le procès:** On peu parler d'un effet cathartique après avoir passé par là et que tout s'est plutôt bien passé pour l'agresseur. Un grand soulagement

Quelle peine



A close-up photograph of a person's hands gripping vertical metal bars, likely in a prison cell. The background is dark, and the lighting highlights the texture of the skin and the metallic surface of the bars.

Quelle peine?

Prison ou psychothérapie?

« Take-home message »

- Tenir compte de l'entièreté du système
- Pour la **victime**: Avant de saisir la justice évaluer la capacité du système à parler / témoigner
- Pour l'**agresseur**: s'assurer une cohérence interne du système dissociatif
- Pour la **justice**: tenir compte du fonctionnement des TD(I)

Discussion:

- Si le système n'est pas prêt à parler, faut-il renoncer à poser plainte?
- L'agresseur TDI est-il responsable de ses actes?
- L'agresseur TDI souffre-t-il?

Bibliographie

- Cuuner, T. (1997). *Dissociative Identity Disorder in Felonious Offenders*, *Journal of Offender Rehabilitation*, 26:1-2, 187-203
- David James (1998). *Multiple personality disorder in the courts: A review of the North American experience*, *The Journal of Forensic Psychiatry*, 9:2, 339-361
- Kaufmann, G., Drevland, G., Wessel, E., Overskeid, G., and Magnussen, S. (2003). *The Importance of Being Earnest: Displayed Emotions and Witness Credibility*. *Applied Cognitive Psychology*, 17: 21-34.
- Kanovitz, J.R., Kanovitz, B. S., Bloch, J. P. (1996). *Witnesses with Multiple Personality Disorder*, *Pepp. L. Rev.* 23. 387-448
- Kennett, J. & Matthews, S. (2002). *Identity, control and responsibility: The case of Dissociative Identity Disorder*, *Philosophical Psychology*, 15:4, 509-526

Bibliographie

- Miller, M. A. (2000). *The Unreliability of Testimony from a Witness with Multiple Personality Disorder (MPD): Why Courts Must Acknowledge the Connection between Hypnosis and MPD and Adopt a Per Se Rule of Exclusion for MPD Testimony*, Pepp. L. Rev. 27, 193- 262.
- Allain-Thonnier Delphine, l'audience pénale et la victime, cours de 2003
- Salmona, M. (2013). *Le livre noir des violences sexuelles*. Dunod. 360p.
- Mini-DSM V (2016). American Psychiatric Association, Crocq M.-A., Guelfi J.-D., Boyer, P., Pull, C.-B., et Pull, M.C. Elsevier Masson, 408p.